Communiqué conjoint sur la sécurité énergétique et la gouvernance de l'Union de l'énergie

Délégations de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie

Les délégations de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie présentent leurs positions communes sur la révision de la gouvernance de l'Union de l'énergie, puis sur la proposition de règlement de la Commission relatif à l'énergie décarbonée, autonome et résiliente (EDAR). Elles rappellent leur attachement à la réduction de 90 % des émissions d'ici 2040 et à la neutralité climatique en 2050.

I. Positions sur la révision

Des objectifs contraignants, adaptés aux situations nationales :

Les délégations réaffirment leur accord sur des objectifs européens juridiquement contraignants, gage de prévisibilité pour les investisseurs, tout en tenant compte du mix énergétique, de la géographie et du point de départ de chaque État membre.

Renouvelables et biomasse :

Les renouvelables sont à la fois un levier climatique et une garantie de sécurité d'approvisionnement : la Lettonie produit plus de 97 % d'électricité renouvelable, et le projet ELWIND, mené entre l'Estonie et la Lettonie, illustre la coopération transfrontalière à encourager. La biomasse locale chauffe chaque hiver environ un million de foyers baltes : des règles trop restrictives fragiliseraient la sécurité d'approvisionnement. Les délégations soutiennent le communiqué conjoint sur la biomasse durable (Lettonie, Autriche, Danemark, Finlande, Suède).

Sécurité énergétique :

Annexés en 1940 et connectés au réseau électrique russe jusqu'en février 2025, les États baltes savent ce que coûte la dépendance. Leurs infrastructures restent exposées aux sabotages et aux cyberattaques : les délégations demandent que le règlement reconnaisse la protection des réseaux, la cybersécurité et la surveillance comme des éléments de la résilience, et que les fonds européens financent une cybersécurité commune et des protections physiques, notamment anti-drones. Elles appellent l'Union à cesser tout achat de gaz, de pétrole ou d'électricité à la Russie ou à ses soutiens, et mettront en commun biomasse, centrales lettones et GNL de Klaipėda.

Interconnexions et MIE :

Les délégations soutiennent le corridor électrique Nord-Sud balte, financé à 75 % par l'Union, qui relie la centrale estonienne de Kiisa, les barrages lettons et le parc de batteries lituanien. Après 1,2 milliard d'euros déjà investis, elles demandent un MIE renforcé pour le stockage par batteries et la protection des infrastructures.

Compétitivité et protection des ménages :

Elles soutiennent le maintien temporaire de quotas gratuits dans l'ETS pour les industries les plus exposées, y compris après 2040, afin d'éviter les fuites de carbone, et demandent un Fonds social pour le climat suffisamment doté jusqu'en 2032 pour protéger les ménages contre la hausse des prix du chauffage et des carburants.



II. Nos positions sur la proposition de la Commission

Ces priorités guident l'examen de la proposition de la Commission. Les délégations se rejoignent sur cinq amendements.

1. Mesurer la dépendance et la résilience réelles

Les définitions et indicateurs doivent refléter l'exposition réelle des États baltes : peu d'interconnexions, parfois sous-marines et déjà endommagées, et un voisinage à risque. Les délégations demandent que la définition de la dépendance (**art. 2 §65**) intègre les contraintes géographiques, la vulnérabilité des infrastructures et le contexte géopolitique, et que la méthodologie des indicateurs (**art. 27 §4**) reconnaisse les capacités de substitution, telles que les terminaux d'approvisionnement et les interconnexions. Elles proposent aussi que la Commission évalue la résilience des infrastructures énergétiques, et non les seuls progrès climatiques (**art. 35 §1** et **art. 42 §2**) : protection physique, capacité à fonctionner en cas de sabotage ou de cyberattaque, solutions alternatives en cas de coupure d'interconnexion, rapidité de rétablissement. Une transition réussie suppose des infrastructures qui ne restent pas vulnérables.

2. Financer la résilience sans fragiliser les crédits existants

À l'**art. 40 §1**, les financements européens soutiendraient la modernisation des réseaux, la cybersécurité des infrastructures, les équipements d'approvisionnement en cas d'incident et les projets éoliens en mer Baltique d'intérêt régional, comme ELWIND, via les instruments existants. Pour les réserves de combustibles nucléaires (**considérant 16**, **art. 19 §2, c) et d)**), les délégations n'y font pas obstacle, si les États concernés les financent sans réduire les crédits de l'Union pour les interconnexions et le stockage.

3. Renforcer la coopération entre voisins

À l'**art. 48 §1**, les délégations proposent de renforcer la coopération entre États membres voisins sur la protection des infrastructures, la cybersécurité et la gestion des incidents transfrontaliers : échanges réguliers d'informations, exercices communs de crise, dispositifs de protection des réseaux. Les réseaux baltes étant interconnectés, une perturbation dans l'un des trois États touche les deux autres.

4. Reconnaître le coût de la synchronisation

À l'**art. 6 §1**, les délégations demandent que les circonstances prises en compte pour fixer les contributions en énergies renouvelables incluent explicitement les coûts liés au changement de zone synchrone et la situation des régions en transition, les trois États ayant supporté le coût de leur raccordement au réseau continental européen.

5. Une clause de crise adaptée

Art. 16 §8 : la clause est trop restrictive. Elle devrait couvrir les chocs d'approvisionnement ou de prix, avec une durée modulable, et pouvoir être invoquée après un incident sur une interconnexion balte, sans crise déclarée à l'échelle de l'Union.

Conclusion

Les délégations de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie s'engagent à poursuivre leur coopération sur ces sujets et invitent les autres États membres ainsi que la Commission à s'y associer.

